

## DÉCISION DE LA COMMISSION

### **Relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des Communautés européennes pour le soutien à l'aide alimentaire et l'assistance au recouvrement des moyens de subsistance au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.**

#### LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Vu le traité instituant la Communauté européenne,  
Vu le Règlement (CE) No 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>  
et en particulier l'article 15 paragraphe 2,

Considérant ce qui suit:

- (1) En conséquence de catastrophes naturelles et humaines, des populations dans de nombreux pays ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires et dépendent de l'aide internationale pour survivre ;
- (2) L'assistance humanitaire n'est fournie que sur la base des besoins et des besoins seuls, en accord avec les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ;
- (3) Des évaluations impartiales et précises des besoins alimentaires constituent la condition nécessaire à une sélection efficace des réponses prioritaires en aide alimentaire qui permettent de cibler correctement les bénéficiaires, qui évitent les effets négatifs de l'aide alimentaire et qui assurent la meilleure utilisation des ressources financières ;
- (4) Des activités d'information et de sensibilisation sont prévues en Europe et dans les pays bénéficiaires dans le but d'accroître la compréhension des questions humanitaires liées à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance.
- (5) Afin d'atteindre les populations dans le besoin, l'aide d'urgence alimentaire et de soutien au recouvrement des moyens de subsistance est distribuée au travers des organisations non gouvernementales (ONG), du Comité international de la croix rouge ou des agences des Nations unies, en particulier du Programme alimentaire mondial des Nations unies ;
- (6) Il est estimé qu'un montant de 85.222.101 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire à plus de 17.500.000 bénéficiaires résidents, personnes déplacées ou réfugiées en tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs ;
- (7) La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) N°1605/2002<sup>2</sup>, de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) N°2342/2002<sup>3</sup>, et de l'Article 15 du règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE<sup>4</sup> ;
- (8) Conformément à l'article 17 paragraphe 3 du règlement (CE) No 1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le

---

OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6

<sup>2</sup> OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

<sup>3</sup> 3- OJ L 357, 31.12.2002, p. 1. Règlement tel qu'amendé par le règlement (EC, Euratom) No 1248/2006, OJ L 227, 19.8.2006, p.3

<sup>4</sup> Décision de la Commission le 21.2.2007, C/2007/513

DECIDE

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 85.222.101 EUR pour des opérations d'aide humanitaire qui visent à contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires, au titre de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général 2007 des Communautés européennes.

2. Conformément à l'article 2 et à l'article 4 concernant les décisions ad hoc et plans globaux du Règlement du Conseil No 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:

- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie et dans les pays d'Amérique latine, du Pacifique et des Caraïbes.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.
- Renforcer, au sein des agences des Nations unies, la capacité d'analyse et d'évaluation des besoins humanitaires dans les secteurs alimentaire et nutritionnel, ainsi qu'en ce qui concerne les moyens de subsistance, pendant les crises et dans les sorties de crises immédiates.
- Accroître la compréhension en Europe et dans les pays bénéficiaires des questions humanitaires liées à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance au travers d'activités de sensibilisation et d'information du public.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

*Article 2*

Sans préjuger du recours à la provision pour risque, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2.000.000 EUR.

*Article 3*

1. La durée de la mise en œuvre de cette décision couvrira une période maximale de 20 mois, commençant le 1er mai 2007.

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision seront éligibles à compter du 1er mai 2007.

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée de la mise en œuvre de la présente décision.

*Article 4*

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement par ses services.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire, signataires du Contrat cadre de partenariat (CCP) ou de l'Accord cadre CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques des lieux d'intervention et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier. Cela signifie qu'en cas de cofinancement, le taux de cofinancement peut atteindre 99% si nécessaire.

*Article 5*

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles

Pour la Commission

Membre de la Commission

**Annexe: Ventilation des montants alloués par objectifs spécifiques:**

Objectif principal: Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires.	
<b>Objectifs spécifiques:</b>	<b>Montants alloués par objectif spécifique (EUR)</b>
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne.	51.500.000
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie et dans les pays d'Amérique latine, du Pacifique et des Caraïbes.	8.000.000
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir des actions à court terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.	14.000.000
Renforcer au sein des agences des Nations unies, la capacité d'analyse et d'évaluation des besoins humanitaires dans les secteurs alimentaire et nutritionnel, ainsi qu'en ce qui concerne les moyens de subsistance, pendant les crises et dans les après crises immédiates.	4.500.000
Accroître la compréhension en Europe et dans les pays bénéficiaires des questions humanitaires liées à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance au travers d'activités de sensibilisation et d'information du public.	400.000
Provision pour risques	6.822.101
<b>TOTAL</b>	<b>85.222.101</b>



**Décision d'aide humanitaire**

**23 02 02**

Titre: Aide alimentaire et assistance au recouvrement des moyens de subsistance au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.

Lieu de l'opération: Global

Montant de la décision: 85.222.101 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/-FA/BUD/2007/02000

---

**Exposé des motifs**

1. Justification, besoins et population cible.

1.1. - Justification:

L'accès à la nourriture et le maintien d'une situation nutritionnelle adéquate sont des préoccupations majeures dans toute crise humanitaire. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estimait en 2006 que 39 pays faisaient face à des crises alimentaires graves nécessitant une aide d'urgence<sup>5</sup>. Sur une estimation de 820 millions de personnes qui pourrait souffrir de malnutrition chronique à travers le monde, entre 5 et 10% seraient confrontés à des risques de pénuries alimentaires sévères et de famine du fait de catastrophes naturelles, de crises politiques et économiques ou de conflits. En réponse, la combinaison d'une aide alimentaire et de mesures complémentaires visant à relancer la production joue un rôle crucial pour restaurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de ces populations. L'évaluation adéquate des besoins et l'analyse de l'incidence de l'aide sur les marchés locaux sont des éléments fondamentaux d'une définition appropriée des mécanismes de réponses et d'une planification correcte des opérations d'aide alimentaire, afin de réduire le risque de distorsion des marchés locaux ou des mécanismes de survie existants, et afin de mieux intégrer les réponses dans un processus continu reliant l'urgence, la réhabilitation et le développement.

Suite à la réorganisation du budget de l'aide extérieure inscrit dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 de la Commission européenne<sup>6</sup>, l'aide alimentaire d'urgence est désormais partie intégrante des programmes d'aide humanitaire, gérée par la DG ECHO<sup>7</sup>. Une première décision de 135.000.000 EUR<sup>8</sup>, issue de l'appropriation budgétaire initiale de 217.760.000 EUR<sup>9</sup>, a été adoptée en mars 2007. Cette décision financière intègre le soutien à des projets d'aide alimentaire et de recouvrement des moyens de subsistance dans 21 pays.

Il est ici proposé d'utiliser le solde restant de 85.222.101 EUR au travers d'une seconde décision, dans le but de répondre aux besoins additionnels ou aux besoins non couverts par d'autres donateurs pour

---

<sup>5</sup> Etat de l'Alimentation et de l'Agriculture 2006, l'Aide alimentaire pour la sécurité alimentaire. Rapport FAO, Séries Agriculture n°37, 2006.

<sup>6</sup> (COM(2004)101) qui a établi le principe "d'un instrument par politique" afin d'améliorer l'efficacité de l'action de la Communauté; (COM(2004)487) sur les perspectives financières 2007-2013

<sup>7</sup> Direction Générale de l'Aide Humanitaire

<sup>8</sup> ECHO/-FA/BUD/2007/01000

<sup>9</sup> 2.462.101 EUR supplémentaires de fonds non utilisés issus de l'appropriation budgétaire d'années précédentes ont été transférés, portant le budget total disponible à 220.222.101 EUR

l'aide alimentaire et le recouvrement des moyens de subsistance, là où les besoins continuent d'émerger, ou de compléter les financements aux opérations en cours, là où cela s'avère nécessaire, et d'apporter un soutien à d'autres interventions dans onze nouveaux pays. Il est également envisagé d'apporter des financements complémentaires pour renforcer la capacité des organisations des Nations unies partenaires pour l'évaluation des besoins d'aide alimentaire d'urgence.

Comme lors de la première décision d'aide alimentaire, la DG ECHO travaillera principalement au travers de décisions financières ad hoc, regroupant les financements d'aide alimentaire et d'appui au recouvrement des moyens de subsistance des pays, sur la base de besoins en évolution constante. Les décisions d'aide alimentaire compléteront les plans globaux et les autres décisions aux pays. Les conventions de subvention seront conclues par pays et seront administrées dans le cadre des programmes géographiques respectifs, considérant l'aide alimentaire et l'appui au recouvrement des moyens de subsistance comme partie intégrante d'une assistance humanitaire plus large.

Cette approche rendra possible une prise de décision adéquate dans le temps, ainsi qu'une coordination efficace des opérations, de sorte que soient respectées les particularités qui distinguent l'aide alimentaire des autres formes d'aide humanitaire. Cela renvoie, en particulier, au besoin d'assurer un financement suffisant des canaux d'approvisionnements de l'aide alimentaire, et aux délais possibles que peut entraîner l'approvisionnement en denrées alimentaires à partir des marchés locaux ou internationaux. Cette approche permet de poursuivre l'amélioration des modalités de planification et de contrôle, en relation avec les principaux partenaires qui ont une vision globale de l'aide alimentaire, tel que le PAM. Elle permet également d'assurer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des politiques d'aide en incluant notamment la préférence aux approvisionnements locaux et régionaux, en sélectionnant les interventions ou en coordonnant la transition de l'aide alimentaire vers l'aide au développement que d'autres instruments de la Commission financent.

L'aide humanitaire fournie par la DG ECHO, en réponse aux crises alimentaires et aux situations d'après-crise immédiates, est complétée par les instruments de la Commission<sup>10</sup> qui intègrent la sécurité alimentaire comme thème transversal des stratégies pays et des programmes indicatifs nationaux (PIN) pour les pays bénéficiaires de l'aide communautaire. De plus, le nouveau programme thématique pour la sécurité alimentaire (PTSA) vient compléter l'aide fournie par la Commission, notamment pour l'assistance aux pays fragiles pour lesquels la mise en œuvre des PIN s'avère impossible, afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des interventions de la Commission, en reliant l'aide à la transition et l'aide au développement dans ces situations d'après crise<sup>11</sup>.

## 1.2. – Besoins identifiés:

### 1.2.1. – Aide alimentaire et appui au recouvrement des moyens de subsistance.

La présente décision est fondée sur une révision de l'évaluation globale des besoins, conduite en mars 2007, en collaboration avec les unités géographiques et les bureaux de terrain de la DG ECHO, les délégations CE et les autres services de la Commission, ainsi que les partenaires potentiels et autres acteurs principaux de l'aide alimentaire. Elle prend en compte les évaluations annuelles de la vulnérabilité et des crises (ex-GNA) menées par la DG ECHO, ainsi que l'évaluation des crises oubliées. Elle utilise également plusieurs évaluations nationales de la situation alimentaire et de l'état des récoltes<sup>12</sup> entreprises après les récoltes de l'année dernière et publiées récemment. Elle est, en outre, basée sur des informations issues du suivi sur le terrain de la mise en œuvre des projets d'aide humanitaire, financés par la précédente décision d'aide alimentaire ou par les nombreux plans globaux

<sup>10</sup> Notamment au travers de 9ème et 10ème fonds européens de développement (FED) dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

<sup>11</sup> En coordination étroite avec les tous les services de la famille RELEX de la Commission (DG DEV, AIDCO, RELEX et ECHO), une liste provisoire a été établie en mars 2007 concernant les pays potentiellement éligibles au PTSA – composante 4 (pour une réponse à l'insécurité alimentaire dans les situations exceptionnelles de transition, ou pour des pays en situation fragile ou d'échec). Cette liste inclue les pays suivants: Sierra Leone, Guinée Conakry, Liberia, Tchad, Burundi, RDC, RCA, Congo-Brazzaville, Soudan, Somalie, Zimbabwe, Haïti, Timor-occidental, Afghanistan, Myanmar and Corée du Nord. Dans la plupart de ces pays, la DG ECHO entretiendra un dialogue opérationnel étroit avec les délégations de la CE dans le but d'assurer une programmation combinée des aides de façon adéquate et coordonnée dans le temps.

<sup>12</sup> CFSAM – Missions d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire conduites conjointement par les Gouvernements, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (UN-FAO) et le Programme Alimentaire Mondial (UN-WFP).

pays et autres décisions. Enfin, elle tient compte de plusieurs urgences de petite ampleur survenues depuis le début de l'année du fait de catastrophes naturelles.

Certains des 21 pays déjà identifiés dans la première décision, et confrontés à des crises alimentaires, ont connu une détérioration de leur situation humanitaire. C'est particulièrement le cas pour les populations vulnérables affectées par la crise du Darfour. La situation de la population dans les territoires palestiniens s'est dégradée davantage compte tenu des perspectives limitées de solutions politiques. Dans 11 autres pays, de nouvelles allocations s'avèrent nécessaires soit pour répondre à de nouvelles urgences ou à une détérioration de la situation humanitaire, soit pour maintenir le financement d'une aide alimentaire et d'un appui au recouvrement des moyens de subsistance auparavant alloué au budget régulier de l'aide humanitaire.

### *Corne de l'Afrique*

La situation en **Somalie** s'est détériorée du fait d'un conflit armé impliquant le gouvernement fédéral de transition (GFT), les troupes éthiopiennes et des milices armées. L'insécurité qui en résulte a généré un flux continu de nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays et à des besoins croissants pour une intervention humanitaire.

Au **Kenya**, les résultats préliminaires de l'évaluation de la sécurité alimentaire souligne l'amélioration significative des principaux indicateurs de la sécurité alimentaire. Toutefois, les réfugiés somalis continuent d'affluer dans le nord du pays. Dans de nombreux camps de réfugiés, le statut nutritionnel des enfants de moins de cinq ans demeure problématique.

Bien que la situation de la sécurité alimentaire en **Ethiopie** soit toujours critique, aucune allocation additionnelle n'est prévue pour l'instant compte tenu du niveau de ressources déjà disponible.

En **Erythrée**, la politique du gouvernement reste inchangée, rendant impossible toute opération d'assistance alimentaire par le biais d'organisations humanitaires internationales.

La situation au nord de l'**Ouganda** continue de s'améliorer suite au progrès dans le règlement politique dans le conflit avec l'armée de résistance du Seigneur. De meilleures conditions de sécurité permettent un meilleur accès à la terre et rendent possible le retour des populations déplacées dans leurs foyers. La DG ECHO propose d'apporter une assistance supplémentaire tandis que la situation est favorable dans le but de consolider cette transition.

### *La crise du Darfour*

Selon les estimations préliminaires tirées de l'évaluation FAO/PAM des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire (CFSA) au **Soudan**, une production record de 6.600.000 tonnes de céréales est attendue cette année. La production pourrait être supérieure de 22% à celle de l'année dernière et de 36% à la moyenne des cinq dernières années. De même, la situation du bétail et des pâturages est bonne. Cependant, malgré ces récoltes exceptionnelles, des problèmes d'accès physique et financier à la nourriture persistent, du fait du conflit au Darfour, des déplacements de population, de l'état des infrastructures et des faiblesses dans l'organisation des marchés. Cela rend des millions de personnes vulnérables dépendantes de l'aide alimentaire. Au cours de la période allant de juillet à octobre 2006, tous les mois, plus de 450.000 personnes dans le besoin n'ont pu en bénéficier d'une aide alimentaire du fait de l'accroissement des niveaux d'insécurité et de violence. Ce nombre s'est réduit jusqu'à 78.000 personnes en février 2007 grâce à des repositionnements rapides et à la distribution de double rations dans de nombreuses localités. Dans le Sud, alors que la disponibilité en produits alimentaires devrait s'améliorer, l'accessibilité demeure grandement variable d'une région à l'autre. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et celles qui se réinstallent demeurent les plus vulnérables. L'opération d'urgence du PAM pour l'année 2007 (EMOP) prévoit un budget de 685.000.000 millions de dollars US pour une aide envers 6.000.000 de personnes, ce qui représente de loin la plus grande opération d'aide alimentaire humanitaire en cours dans le monde.

Elle est financée aux trois quarts pour cette année et inclut notamment une contribution totale de 50.000.000 EUR de la Commission européenne. Compte tenu des faibles perspectives de changement

de la situation dans le court terme et de l'importance des besoins, une aide complémentaire s'avère nécessaire, tant pour de l'aide alimentaire que pour d'autres mesures d'accompagnement.

La **République Centrafricaine** a connu une sévère détérioration de sa situation humanitaire au cours des derniers mois, principalement dans le nord et l'est du pays. Le pays est pris en tenailles entre des problèmes d'insécurité et des mouvements de population en provenance du Darfour et du Tchad d'une part, et entre une rébellion armée et un gouvernement ayant des difficultés de fonctionnement, d'autre part. Face au soutien jusqu'ici limité des bailleurs de fonds de l'aide alimentaire, une contribution supplémentaire doit être envisagée. La situation humanitaire est également critique au **Tchad**, mais elle bénéficie pour l'instant d'un niveau d'engagement des donateurs plus important.

#### *Région des grand lacs et d'Afrique centrale*

Du fait d'une situation globalement inchangée par rapport à la fin de l'année dernière, aucune nouvelle contribution n'est prévue pour le reste de l'année 2007.

#### *Afrique australe*

Une forte baisse de la production agricole est à attendre du fait des conditions météorologiques défavorables, qui ont provoqué une répartition très inégale des pluies dans la région. Du fait de l'augmentation du prix des céréales, la situation est très défavorable, en particulier pour les populations qui sont déjà très vulnérables. Des besoins importants sont donc anticipés en termes d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire, en particulier **pour le Mozambique, la Zambie, Madagascar, le Lesotho et le Swaziland**. Les mauvaises perspectives de récolte en Afrique du sud représentent une cause substantielle susceptible de créer une pression supplémentaire sur le marché et de réduire la disponibilité de maïs destiné à l'exportation.

Alors que le **Zimbabwe** a été relativement épargné par les catastrophes naturelles cette année, les perspectives humanitaires demeurent mauvaises. Avec une économie qui continue à se détériorer et aucun changement dans la situation politique en vue, les niveaux de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire, déjà très élevés, devraient continuer à s'aggraver.

#### *Afrique de l'ouest et Sahel*

A l'instar du soutien prévu, dans la précédente décision d'aide alimentaire, pour les pays sahéliens, **Niger, Burkina Faso, Mali et Mauritanie**, la DG ECHO prévoit d'étendre son assistance nutritionnelle dans la partie sahélienne du nord du **Togo** qui souffre de taux de malnutrition chronique comparables, qui, dans d'autres parties du monde, aurait conduit à une réponse humanitaire de grande envergure.

#### *Asie et pays du Pacifique*

A ce stade, aucune demande additionnelle pour l'aide alimentaire n'est prévue pour le **Népal**. Les progrès éventuels dans la résolution du problème des réfugiés Bhoutanais pourra cependant rendre nécessaire une réévaluation des besoins d'ici la fin de l'année. En outre, il existe un risque potentiel de sécheresse du à la persistance de faibles précipitations qui aggrave la situation avec le risque d'une répétition dans certaines zones, où l'insécurité alimentaire s'aggrave rapidement comme l'année dernière, d'une situation où une réponse d'urgence de la DG ECHO soit nécessaire.

Dans le nord et l'est du **Sri Lanka**, où plus de 300.000 personnes ont été déplacées par le conflit en cours depuis avril 2006, les capacités de production de nourriture des PDIP et des communautés hôtes ont été sérieusement affaiblies et les ménages sont incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires. Le secteur agricole, qui est la principale source de nourriture et de revenus pour la plupart des familles, a souffert, et les projections sont pessimistes pour les prochaines récoltes du fait de ressources insuffisantes au moment de l'ensemencement des champs. Les évaluations récentes de la sécurité alimentaire montrent que les paysans sont en train de devenir de plus en plus vulnérables du fait d'un manque de semences de qualité, d'engrais, d'essence, de produits vétérinaires, de vaccins et

d'autres apports. Les communautés de pêcheurs ont également beaucoup souffert du fait de l'interdiction de pêche par l'armée sri lankaise dans les zones où l'insécurité est élevée.

En 2006, la sécheresse en **Afghanistan** a conduit à une réduction des récoltes et a généré des pénuries alimentaires dans plusieurs zones de vulnérabilité dans le pays, notamment dans les zones d'insécurité et dans les districts reculés. Cette situation est restée en partie masquée par l'amélioration générale de la situation nationale de la sécurité alimentaire grâce à l'aide massive reçue en réponse de la sécheresse prolongée des années 1998 à 2004. Une aide alimentaire et un appui au recouvrement des moyens de subsistance sont envisagés principalement dans le centre, le nord et le nord ouest du pays. Une aide dans les provinces du sud du pays pourrait aussi être envisagée si l'accès humanitaire est suffisant. L'aide prévue s'inscrit dans une transition vers le développement qui sera ensuite soutenu par des financements relais du nouveau programme thématique de sécurité alimentaire de la Commission européenne et dont la mise en œuvre est prévue dans le courant du premier semestre 2008.

La situation de la sécurité alimentaire en **Birmanie / Myanmar** demeure précaire principalement du fait de restrictions qui touchent le marché intérieur du riz et le développement des productions agricoles alimentaires. Tandis que les financements de transition et d'aide au développement restent encore à mobiliser, l'aide humanitaire conserve un rôle intermédiaire important. Le soutien financier envisagé vise à aider les minorités qui vivent à la frontière nord-est du pays et qui souffrent des conséquences négatives de l'éradication des cultures de l'opium, tout en maintenant une politique de retrait progressif des financements de la DG ECHO au profit d'autres instruments financiers de la Commission davantage dédiés au lien entre secours et réhabilitation.

D'autres poches de vulnérabilité, pour lesquelles la situation de la sécurité alimentaire demandera un suivi particulier, incluent **l'Indonésie, le Timor Oriental, la République démocratique populaire de Corée (RDPC) et le Bangladesh.**

#### *Moyen-Orient et pays de la Méditerranée*

L'accès économique à la nourriture demeure un élément central de la crise humanitaire actuelle dans la **bande de Gaza et en Cisjordanie**, en liaison directe avec la perte de revenu généralisée au sein des populations palestiniennes et des mesures d'encerclement menant à une fragmentation territoriale plus grande. De plus, la baisse des revenus et l'arrêt virtuel de l'aide internationale aux territoires palestiniens ont grandement fragilisé les services et entraîné la décadence des infrastructures. En conséquence, les principaux déterminants de la sécurité alimentaire sont fragilisés tels que les salaires du travail, le commerce de denrées alimentaires, les systèmes de sécurité sociale. L'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, conduite par le PAM et la FAO, montre que la moitié de la population souffre de près ou de loin d'insécurité alimentaire, dans des proportions similaires telles qu'observées en 2003. Cette étude confirme que seule l'aide alimentaire massive en cours permet de contenir les niveaux d'insécurité alimentaire tout en apportant une part croissante des besoins en nourriture des foyers et en préservant leur résilience en l'absence d'autres sources de revenus financiers.

En l'absence de progrès notable dans le processus politique, les flux de réfugiés irakiens vers la **Syrie** et la **Jordanie** demeurent une préoccupation importante. En mai 2007, la Commission a adopté une première décision ad-hoc d'assistance humanitaire aux réfugiés irakiens résidant en Syrie et en Jordanie. A ce stade, les besoins en aide alimentaire restent limités et ne sont pas considérés comme prioritaires mais ils pourraient être dans l'avenir pris en compte après réévaluation des besoins.

Dans l'ouest de **l'Algérie**, l'assistance aux réfugiés Sahraouis qui dépendent fortement de l'assistance externe, sera maintenue<sup>13</sup>. Les caractéristiques principales de ces camps de réfugiés incluent leur relative isolation des populations locales et l'absence d'opportunités pour le développement des moyens de production compte tenu des difficultés de l'environnement naturel. La mission d'évaluation conjointe menée en février 2007 par le PAM et le Haut Commissariat aux réfugiés (UNHCR) a confirmé la dépendance des réfugiés envers l'aide externe ainsi que le peu d'opportunité qu'ont les réfugiés pour trouver des sources de revenus alternatives, telles que des aides financières de l'étranger.

<sup>13</sup> Au préalable financée par le budget humanitaire de la DG ECHO.

Depuis novembre 2006, les phénomènes de "El Niño" et "La Niña" ont généré de nombreux désastres naturels de petite intensité tels qu'inondations, glissements de terrain, sécheresse, grêle et périodes de froid dans plusieurs pays de la région. Ces événements ont causé des pertes de vie, des blessures, des déplacements de populations, des dommages aux maisons et aux infrastructures et ont eu un lourd impact sur l'agriculture. Tout comme en **Bolivie** au début de cette année, d'autres opérations d'aide alimentaire pourront être nécessaires.

En **Haïti**, la situation demeure très préoccupante suite aux pluies torrentielles de la mi-mars 2007 qui ont affecté plusieurs régions du pays. Des analyses complémentaires des besoins sont en cours.

### 1.2.2 – Systèmes d'évaluation des besoins d'aide alimentaire

Dans leur ensemble, les bailleurs de fonds reconnaissent l'urgence d'améliorer l'évaluation des besoins en aide alimentaire dans les contextes humanitaires. La DG ECHO est, à ce titre, l'un des principaux bailleurs de fonds du projet du PAM pour le renforcement des capacités d'évaluation des besoins en situation d'urgence (SENAC – Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity). Ce projet a abouti à une amélioration significative de la capacité institutionnelle d'analyse et d'évaluation de nombreux aspects complexes de la sécurité alimentaire en situation de crise. Il a mis à disposition des outils permettant d'établir des analyses de situation préalables aux crises, des indicateurs de déclenchement et de fin d'opérations d'aide alimentaire et a aussi permis l'élaboration de mesures complémentaires en vue de limiter les effets négatifs sur les mécanismes de survie et de maximiser la valeur des fonds utilisés en terme de bénéficiaires ciblés. Le projet SENAC entre dans sa dernière année et sera ensuite intégré entièrement dans la structure d'évaluation du PAM.

La DG ECHO suit aussi d'autres initiatives réussies dans le domaine des évaluations de besoins en aide alimentaire avec notamment le projet de système intégré de classification des niveaux d'urgence des crises humanitaires (IPC) proposé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ou l'initiative pour la nutrition dans la Corne de l'Afrique (NIPHORN) mise en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

L'approche IPC est considérée comme un outil novateur d'aide à l'analyse et à la prise de décision dans les situations d'urgence. Cet outil envisage la combinaison d'indicateurs multiples dans le but d'établir une classification cohérente et pertinente des différentes situations de sécurité alimentaire et humanitaires qui permette d'appréhender clairement la sévérité de la crise et les implications majeures pour les réponses humanitaires. Dans une approche complémentaire, l'initiative pour la nutrition dans la Corne de l'Afrique de l'UNICEF (NIPHORN) vise à améliorer les enquêtes nutritionnelles avec notamment pour objectif d'améliorer l'intégration et la prise en compte des analyses nutritionnelles au sein des analyses globales et des rapports sur la sécurité alimentaire.

Dans une perspective africaine plus large, bien que le développement à long terme de tels systèmes soit au delà champ d'action de la DG ECHO, un soutien financier immédiat s'avère nécessaire afin de consolider leurs acquis et d'éviter tout retour en arrière du fait de manque de financement. En complément, des fonds substantiels devraient prendre la relève en cours d'année soit via le nouveau programme thématique de Sécurité alimentaire (PTSA) soit en provenance d'autres bailleurs de fonds.

### 1.3 - Populations cibles et régions concernées.

Les bénéficiaires de cette décision incluent les réfugiés, les populations déplacées à l'intérieur de leur pays et les populations vulnérables résidentes affectées par une crise humanitaire, qui sont dans le besoin d'une aide alimentaire et de soutien court-terme à la sécurité alimentaire. Une priorité

spécifique sera placée sur les opérations qui ciblent les enfants et notamment les enfants de moins de 5 ans ainsi que les mères.

Les zones d'intervention, mentionnées de manière générale dans la section précédente sur les besoins identifiés, sont résumées par pays dans le tableau ci-dessous, avec une indication de l'allocation budgétaire et du type d'actions prévues. Dans la mesure où cette décision a une durée de mise en œuvre similaire à la précédente décision et qu'elle vise pour partie une continuité de soutien aux mêmes bénéficiaires, dans la dernière colonne figure le nombre cumulé de bénéficiaires.

Pour 2007, plus de 17.500.000 de personnes devraient pouvoir bénéficier du budget de l'aide alimentaire de la DG ECHO.

Pays ou région	1 <sup>ère</sup> décision d'aide alimentaire * (EUR)	Décision actuelle (EUR)	Activités envisagées.	Nombre cumulé de bénéficiaires estimés
Soudan	43.450.000 **	22.000.000	<u>Darfour</u> : Distributions alimentaires dans les camps de déplacés internes, travail contre nourriture, soutien nutritionnel, semences et outils, soutien à l'élevage. <u>Sud</u> : Intrants agricoles pour les populations de retour.	4,125,000
Tchad	10.000.000	-	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien nutritionnel, semences et outils et soutien à l'élevage.	350,000
Somalie	-	4,000,000	Aide alimentaire et soutien au recouvrement des moyens de subsistance pour les personnes déplacées et les groupes vulnérables.	300,000
Kenya	-	4,000,000	Aide alimentaire et soutien au recouvrement des moyens de subsistance pour les nouveaux réfugiés somaliens au nord du Kenya.	140,000
Ethiopie	15.000.000	-	Distributions alimentaires pour les déplacés internes et groupes vulnérables affectés par la sécheresse et les inondations.	2,000,000
Burundi	4.000.000	-	Distributions alimentaires pour les réfugiés et réhabilitation nutritionnelle.	1,500,000
République démocratique du Congo (DRC)	10.000.000	-	Distributions alimentaires et de semences pour les populations de retour, distributions alimentaires pour les nouveaux déplacés internes et soutien nutritionnel.	500.000
Tanzanie	5.000.000	-	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien nutritionnel.	290.000
Ouganda	5.000.000	3.000.000	Distributions alimentaires pour les déplacés internes, rations de réinstallation et autre soutien aux moyens de subsistance pour les déplacés de retour.	1,200,000
République de centre Afrique.	1.000.000	3.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés. Soutien court-terme à la sécurité alimentaire des réfugiés et des populations déplacées dans les districts du nord affectés par le conflit.	155.000
Côte d'Ivoire	500.000	-	Paquet d'aide à la réinstallation des populations de retour.	50.000
Pays du Sahel (Niger. Mauritanie. Mali. Burkina Faso et Togo)	10.000.000	500.000	Soutien nutritionnel.	500.000
Libéria	3.000.000	-	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien aux intrants agricoles. apprentissage et travail contre nourriture au profit des populations de retour.	150.000
Afrique australe ***		8.000.000	Aide d'urgence aux groupes vulnérables affectés par la crise alimentaire croissante qui découle des effets des différents désastres naturels.	1.300.000

(suite) Pays ou région	1 <sup>ère</sup> décision d'aide alimentaire * (EUR)	Cette décision (EUR)	Activités envisagées.	Cumul du nombre de bénéficiaires estimés
Madagascar	700.000	-	Aide d'urgence aux populations affectées par les	100.000

			inondations dans le nord-est de Madagascar.	
Zimbabwe	10.000.000	5.000.000	Distributions alimentaires pour les groupes vulnérables pendant la période de soudure alimentaire et programmes alimentaires ciblés pour les enfants, les personnes affectées par le VIH/SIDA et les déplacés internes.	1.900.000
Haïti	-	2.000.000	Groupes vulnérables en zones rurales.	225.000
Caucase	4.500.000		Distributions alimentaires pour les déplacés internes, populations de retour et populations résidentes.	200.000
Algérie (réfugiés Sahraouis)		5.000.000	Assistance aux réfugiés Sahraouis résidant dans les camps de l'ouest de l'Algérie.	to be confirmed
Cisjordanie et bande de Gaza	7.850.000	9.000.000	Assistance au Palestiniens, aide alimentaire et soutien aux moyens de subsistance.	1.450.000
Timor-Leste	1.500.000	-	Distributions alimentaires pour les déplacés, soutien nutritionnel et assistance pour les intrants agricoles.	150.000
Népal	1.500.000	-	Distributions alimentaires dans les camps de réfugiés, soutien aux intrants agricoles.	107.000
Myanmar / Birmanie	0 ****	1.000.000	Distributions alimentaires travail contre nourriture pour les groupes vulnérables.	150.000
Sri Lanka	2.000.000 ****	1.000.000	Aide d'urgence pour les groupes vulnérables affectés par la détérioration du conflit.	400.000
Afghanistan		6.000.000	Aide alimentaire, semences et outils et soutien aux moyens de subsistance au profit des fermiers affectés par la sécheresse	350.000
Provision pour risques	Utilized	6.822.101 (8%)		
Evaluation et analyse des besoins humanitaires	-	4.500.000		N/A*****
Information et activités de sensibilisation		400.000		
<b>Total général</b>	<b>135.000.000</b>	<b>85.222.101</b>		<b>&gt; 17.500.000</b>

(\*) Première décision d'aide alimentaire référence: ECHO/-FA/BUD/2007/01000, adoptée le 22/03/07  
(\*\*) inclut une contribution complémentaire (3.450.000 EUR) à l'appel pour le Darfour du Comité international de la croix rouge (CICR), décidée par adaptation de la décision en procédure d'habilitation (avril 2007).  
(\*\*\*) L'Afrique australe inclut en priorité le Lesotho et le Swaziland mais pourrait aussi intégrer les autres pays d'Afrique australe, notamment la Zambie, le Malawi, le Mozambique, à l'exception du Zimbabwe et de Madagascar qui sont déjà ciblés spécifiquement.  
(\*\*\*\*) Adaptation de la décision pour l'annulation de l'allocation des fonds prévus pour la Birmanie (dont les besoins sont déjà couverts par le plan global). Les fonds ont été réalloués au Sri Lanka en réponse à des besoins humanitaires croissants du fait de la détérioration de la sécurité.  
(\*\*\*\*\*) Organisations humanitaires et institutions gouvernementales dans les zones ciblées.

Le soutien au projet SENAC du PAM, envisagé dans cette décision, vise en particulier les systèmes d'évaluations existants dans certaines régions, en vue de renforcer leurs analyses des zones d'insécurité alimentaire. Concernant les programmes IPC de la FAO et NIPHORN de l'UNICEF, les contributions devront permettre de poursuivre les activités en cours dans des pays de l'Afrique de l'est.

#### 1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles.

Compte tenu de la taille, la diversité et la couverture géographique des interventions qui sont considérées sous cette décision, il sera vraisemblablement nécessaire, dans certains cas, d'y apporter des changements lors de dégradation de la situation sécuritaire d'un pays ou à de catastrophes naturelles.

## **2. Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée**

### **2.1 Objectifs.**

**Objectif principal:** Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires.

## Objectifs spécifiques:

- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les actions à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique subsaharienne.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les actions à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie et dans les pays d'Amérique latine, du Pacifique et des Caraïbes.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de soutien dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les actions à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.
- Renforcer au sein des agences des Nations unies, la capacité d'analyse et d'évaluation des besoins humanitaires dans les secteurs alimentaire et nutritionnel, ainsi qu'en ce qui concerne les moyens de subsistance, pendant les crises et dans les sorties de crises immédiates.
- Accroître la compréhension en Europe et dans les pays bénéficiaires des questions humanitaires liées à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance par des activités de sensibilisation et d'information du public.

## 2.2 Composantes

Afin d'apporter, de façon appropriée et adéquate, une aide alimentaire et un soutien au recouvrement des moyens de subsistance au profit des foyers vulnérables dans les pays faisant face à des crises alimentaires, tels que définis ci-dessus dans les 3 zones géographiques, la DG ECHO soutiendra les projets suivants:

- Distribution de rations alimentaires complètes ou de complément aux populations en détresse qui souffrent d'un manque d'accès à la nourriture, en conséquence d'une catastrophe naturelle, d'épidémies, de crises économiques soudaines et de conflits armés. Les bénéficiaires pourront inclure des réfugiés ou déplacés internes vivant dans des camps ou dispersés, les populations résidentes dans les zones touchées et les familles d'accueil.
- Soutien à la réhabilitation nutritionnelle incluant le traitement nutritionnel thérapeutique et supplémentaire au cœur des situations de crise ou, dans des situations de détresse chronique, en réponse à une dégradation majeure de la situation alimentaire des groupes vulnérables, suite à la rupture de leurs mécanismes traditionnels de survie.
- Soutien à la réhabilitation initiale et aux efforts de relance ciblés particulièrement sur les biens communautaires et les infrastructures qui contribuent à l'accès à l'aide humanitaire. Cette assistance inclura notamment des projets générateurs de revenus, à participation volontaire et incluant une compensation en nourriture ou en produits non-alimentaires.
- Restauration des moyens de subsistance de base et renforcement de la résilience des groupes vulnérables affectés par des crises de longue durée, ou vivant des situations de transition, avec notamment le cas du retour et de la réinstallation des populations déplacées. Les activités envisagées incluent un soutien à court-terme de la production alimentaire familiale (au travers par exemple des distributions de semences, outils et engrais), un appui à la diversification des sources d'approvisionnement alimentaire (avec par exemple soutien à la pêche vivrière) ou le soutien à l'élevage domestique. Si nécessaire, ces activités pourront être accompagnées d'aide alimentaire de complément.

Une proportion de cette décision devrait être mise en œuvre par le PAM, notamment lorsqu'un transport substantiel de l'aide alimentaire est nécessaire et dans une moindre mesure par les partenaires ONG. La relation avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations unies est soutenue par un fort partenariat, qui inclut des rendez-vous réguliers de révision de la programmation annuelle et de fréquentes consultations au niveau des sièges. La DG ECHO participe à toutes les réunions du conseil d'administration du PAM, dans lequel la Commission a un statut d'observateur

permanent. Afin de renforcer la planification et le suivi des financements, des réunions de révision seront régulièrement organisées au niveau régional et dans les pays d'intervention.

Les activités relatives à la nutrition et au recouvrement des moyens de subsistance seront majoritairement mises en œuvre par les ONG européennes et le CICR.

Concernant le soutien aux **systèmes d'évaluation des besoins** (objectif spécifique n°4):

- Dans sa dernière phase, le soutien apporté par la DG ECHO permettra de consolider et diffuser les différentes productions du programme "SENAC" au travers: i) de méthodes et approches améliorées concernant les évaluations des besoins en situations d'urgence ; ii) des capacités renforcées d'analyse des besoins au sein du PAM, des ONG et des gouvernements ; iii) de travaux préparatoires renforcés au travers de la mise à disposition d'information préalable aux crises. Ces résultats seront atteints notamment au travers la continuation du soutien aux évaluations de terrain, à la réalisation d'enquêtes sur des thèmes ou pays spécifiques, au travers de tests de nouvelles méthodes ou de méthodes revues (incluant notamment les méthodes d'estimation de chiffres de population), au travers de la mise à disposition de conseils techniques (par exemple sur les méthodes de ciblage communautaire) et sur la révision des documents d'orientation clés et des documents de support de formation (par exemple le manuel des enquêtes d'évaluation de sécurité alimentaire en phase d'urgence – EFSA et les fiches de conseils techniques) and enfin au travers de la mise en place ou la consolidation de systèmes de suivi et évaluation efficaces. Tout comme lors des phases précédentes, la formation restera un élément prépondérant du projet.
- Le soutien à l'initiative IPC de la FAO contribuera au renforcement des capacités nationales et régionales pour l'analyse des besoins de sécurité alimentaire et humanitaires dans la corne de l'Afrique.
- En ce qui concerne l'initiative pour la nutrition proposée par l'UNICEF, le soutien se concentrera sur l'amélioration d'une série d'enquêtes nutritionnelles prévues dans la corne de l'Afrique par le biais de la révision des manuels techniques, un renforcement des capacités, la validation des résultats et le contrôle qualité ou un soutien à l'analyse et comptes rendus d'enquêtes. L'emphase sur la qualité devrait permettre i) d'assurer que des données anthropométriques de bonne qualité sont disponibles à temps afin d'améliorer la triangulation de ces données avec d'autres informations et analyses de sécurité alimentaire ; ii) stimuler les forums au niveau des pays ou au niveau régional pour une analyse combinée des données avec d'autres sources de données (notamment en provenance du SENAC) en rapport avec la sécurité alimentaire et l'analyse de la vulnérabilité.

Concernant les **activités d'information et de sensibilisation** (objectif spécifique n°5)

- La DG ECHO propose d'apporter un soutien spécifique à des interventions visant à accroître la compréhension en Europe et dans les pays bénéficiaires des questions humanitaires liés à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance au travers d'activités de sensibilisation et d'information du public.
- Une ou plusieurs conventions de financements pourront être considérées pour des activités spécifiques d'information. Cette approche contribuera à réaliser des économies d'échelle en regroupant en un nombre plus restreint et au travers d'une action ciblée et spécifique, les composantes traditionnelles d'information et de communication incluses dans les diverses lignes budgétaires de visibilité des conventions de financements, notamment du PAM.
- Les partenaires, et en particulier ceux qui ont de multiples conventions de financement avec la Commission européenne, pourront introduire des propositions spécifiques de financement d'actions d'information et de communication. qui seront coordonnées et suivies par le personnel de l'unité communication.
- Pour ces partenaires, les obligations minimales concernant la visibilité, telles que décrites dans l'accord cadre de financement des agences des Nations unies (FAFA)<sup>14</sup> ou dans l'accord cadre de partenariat avec les ONG (FPA), et qui stipule la nécessité d'une identification visuelle de la Commission européenne sur le lieu du projet en tant que bailleur de fonds d'intrants ou d'équipements humanitaires, seront maintenues pour les autres conventions de

<sup>14</sup> [http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

financements dont ces partenaires pourraient bénéficier au sein de cette décision financière ainsi que sous la première décision d'aide alimentaire de cette année.

- Néanmoins, il ne sera pas demandé d'organiser des campagnes d'information et de communication proactives au niveau du projet individuel, réduisant ainsi d'autant le travail opérationnel. Les actions envisagées sous cette composante de la décision seront centrées sur des actions de communication à fort impact et s'adresseront à des publics ciblés en Europe et dans les pays bénéficiaires.

### **3 – Durée prévue des actions:**

La durée de mise en œuvre de cette décision sera de 20 mois à partir du 1er mai 2007. La durée prolongée de cette décision est rendue nécessaire par le fait que les projets d'aide alimentaire, dans quelques cas, et les projets de sécurité alimentaire dans leur grande majorité ont des dates de démarrage qui varient grandement en fonction des spécificités des pays, eu égard aux différents calendriers agricoles et aux pics de périodes de soudure alimentaire. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de ladite période.

La date de fin de la présente décision coïncide avec la date de fin de la première décision, toutes deux financées au titre de l'appropriation budgétaire 2007 de la DG ECHO.

Les dépenses envisagées dans cette décision sont éligibles à partir du 1er mai 2007.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de "*force majeure*" ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période correspondante à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

### **4 – Interventions / décisions précédentes de la Commission dans le contexte de cette décision.**

Par le passé, la DG ECHO a soutenu la mise en œuvre d'un grand nombre de projets d'aide alimentaire et de nutrition au travers de décisions humanitaires "traditionnelles". Ainsi, pour l'année 2006, le total estimé des interventions d'aide alimentaire, de nutrition et de sécurité alimentaire s'est élevé à 130.000.000 EUR, sur un budget total annuel de la DG ECHO de 502.400.000 EUR

Par ailleurs, l'assistance de la Commission en aide alimentaire, à travers la ligne budgétaire de sécurité alimentaire (LBSA), s'est élevée en 2006 à 128.000.000 EUR pour la mise en œuvre de projets d'aide alimentaire par le PAM, le CICR et l'UNRWA et à 68.800.000 EUR, pour des projets de sécurité alimentaire réalisés par des ONG. Cette assistance a été aussi complétée par 194.000.000 EUR pour des activités de sécurité alimentaire, mises en œuvre directement par les gouvernements nationaux, principalement dans le cadre de projets de transition et de développement et d'appui budgétaire et, dans quelques autres cas, au travers d'appuis aux réserves stratégiques nationales<sup>15</sup>.

Début 2007, la Commission Européenne a approuvé une première décision financière de 135.000.000 EUR, administrée par le DG ECHO, et destinée à une aide alimentaire d'urgence et de soutien au recouvrement des moyens de subsistance.

### **5 – Aperçu des contributions des donateurs d'aide alimentaire**

En l'absence d'un système de suivi européen des contributions en aide alimentaire et en soutien au recouvrement des moyens de subsistance, le tableau ci-après présente le rapport des seuls Etats

---

<sup>15</sup> Programme annuel de travail 2006 de la DG EuropeAid - office de coopération - concernant les subventions d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire. Au moment de l'écriture de la présente décision, les détails concernant la mobilisation en 2006 de la composante aide directe de la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire ne sont pas disponibles.

membres européens à la Convention de Londres sur l'aide alimentaire pour la période de référence du juillet 2005 à juin 2006.

Le tableau suivant présente les montants des contributions des Etats membres soit en nature et exprimées en équivalent tonne céréale, soit en valeur, exprimée en euro, selon le pays concerné.

Etats membres de l'UE	Juillet 2005- juin 2006 – Contributions à la Convention de Londres sur l'aide alimentaire	
	Contributions exprimées en quantités éligibles à la Convention (tonnes)	Contributions exprimées en valeur éligible à la Convention (EUR)
Allemagne		62.218.945
Autriche		3.248.318
Belgique	59.814	
Bulgarie		
Chypres	-	-
Commission européenne	1.327.107	
Danemark		26.587.111
Espagne		10.901.706
Estonie		
Finlande		17.237.220
France	94.036	
Grande-Bretagne		62.054.817
Grèce	5.369	
Hongrie		
Irlande		18.084.257
Italie	93.392	
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg	23.570	
Malte		
Pays-Bas		53.590.875
Pologne	237	
Portugal		
République tchèque	1.429	
Roumanie		
Slovaquie		
Slovénie	84	
Suède		30.235.454
<b>EU Total</b>	<b>1.605.037</b>	<b>284.158.702</b>

*Rapport en date de février 2007.*

## 6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique

6.1 – Montant total de la décision: 85.222.101 EUR

## 6.2 – Ventilation budgétaire par objectifs spécifiques

Objectif principal: Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables durant les crises humanitaires.				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique des opérations	Activités	Partenaires potentiels (*)
Objectif spécifique 1 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de support dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique subsaharienne.	51.500.000	Global	Distributions d'aide alimentaire aux réfugiés et déplacés internes	<u>ACF - FRA - ACH- ESP - ADRA - DK - ASB - DEU - ACPP - ACTED - ACTIONAID- AGA KHAN- AVSI -BRITISH RED CROSS (GBR) - OSTERREICHISCHES ROTES KREUZ (CROIX ROUGE). (AUT) -</u>
Objectif spécifique 2 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de support dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie et dans les pays d'Amérique latine, du Pacifique et des Caraïbes	8.000.000		Soutien nutritionnel	<u>COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR) - DEUTSCHES ROTES KREUZ. (DEU) - CROIX ROUGE BEL - CROIX ROUGE FR - CROIX ROUGE IT - CROIX ROUGE FIN - CROIX ROUGE AUT - CROIX ROUGE NOR - CROIX ROUGE GRC - CAFOD - CARE - DEU - CARE - FR - CARE - UK - CARE AUT - CARE NEDERLAND (FORMER DRA) - CARITAS - BEL - CARITAS DEU - CONCERN WORLDWIDE - COOPI - CORDAID - COSV - MILAN - CROIX-ROUGE (GBR) - CROIX-ROUGE - AUT - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - CROIX-ROUGE - DEU - CHRISTIAN AID - UK - IMC UK - CISP- CRIC- DRC - DACAAR -GERMAN AGRO ACTION - GOAL - HELPAGE INTERNATIONAL UK- IFRC FICR - IOCC-INTERMON - INTERSOS - ISLAMIC RELIEF - IRC - UK - MADERA - MEDAIR- UK - MERCY CORPS SCOTLAND - MSF - BEL - MSF - ESP - MSF - FRA - MSF - NLD - MDM FR - MISSION OST - DNK - NOVIB - OXFAM - UK - OXFAM (BE) - OCKENDEN INTERNATIONAL (OI) - PIN - PEOPLE IN NEED - PREMIERE URGENCE -FR - PTM-MUNDUBAT. (E) - SAVE THE CHILDREN - NLD - SAVE THE CHILDREN - UK - SOLIDARITES - TEARFUND - UK - TERRE DES HOMMES - CHE - TRIANGLE - UN - FAO-I - UN - UNDP - BEL - UN - UNICEF - BEL - UN - WFP-PAM - UNWRA - VSF BE - WORLD VISION - UK - WORLD VISION DEU - WHO-PAHO - ZOA NL</u>
Objectif spécifique 3 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate et d'autres moyens de support dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la méditerranée.	14.000.000		Soutien aux travaux communautaires contre nourriture ou produits non-alimentaires.	
Objectif spécifique 4: Renforcer au sein des agences des Nations unies, la capacité d'analyse et d'évaluation des besoins humanitaires dans les secteurs alimentaire et nutritionnel, ainsi qu'en ce qui concerne les moyens de subsistance, pendant les crises et dans les après crises immédiates.	4.500.000		Paquet de semences pour les populations de retour	
Objectif spécifique 5 Accroître la compréhension en Europe et dans les pays bénéficiaires des questions humanitaires liées à l'aide alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance au travers d'activités de sensibilisation et d'information du public.	400.000		Distributions de semences et outils	
Provision pour risques, avec pour max. 10% du total de la décision.	6.822.101	Soutien à l'élevage et à la pêche.		
		Contribution à des études et au renforcement des capacités.		
		Soutien à des activités d'information et de sensibilisation.		

<b>TOTAL:</b>	<b>85.222.101</b>			
---------------	-------------------	--	--	--

## (\*) Partenaires potentiels

ACTION CONTRE LA FAIM. (FR) – ACCION CONTRA EL HAMBRE. (ESP) – ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY - DENMARK – ARBEITER- SAMARITER - BUND DEUTSCHLAND E.V. –  
ACPP (ASAMBLEA DE COOPERACION POR LA PAZ. (E). - ACTED (AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEVELOPPEMENT. (FR) - ACTIONAID (GBR) - AGA KHAN FOUNDATION (UNITED KINGDOM) - ASSOCIAZIONE VOLONTARI PER IL SERVIZIO INTERNAZIONALE (ITA) - BRITISH RED CROSS (GBR) – OSTERREICHISCHES ROTES KREUZ (CROIX ROUGE). (AUT) – COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX - ROUGE (CICR) – DEUTSCHES ROTES KREUZ. (DEU) – CROIX ROUGE BEL – CROIX ROUGE BELGE - CROIX ROUGE FR – CROIX ROUGE FRANCAISE - CROIX ROUGE IT – CROIX ROUGE ITALIENNE - CROIX ROUGE FIN \_ CROIX ROUGE FINLANDAISE - CROIX ROUGE AUT – CROIX ROUGE AUTRICHIENNE - CROIX ROUGE NOR \_ CROIX ROUGE NORVEGIEENNE - \_ CROIX ROUGE GRC \_ CROIX ROUGE GREQUE - CATHOLIC AGENCY FOR OVERSEAS DEVELOPMENT (GBR) – CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND E.V. (DEU) – CARE FRANCE. (FR) – CARE INTERNATIONAL UK - CARE AUSTRIA. - DEUTSCHER CARITASVERBAND E.V. (DEU) - CHRISTIAN AID (GBR) - STICHTING CARE NEDERLAND – CARITAS INTERNATIONAL BELGIUM – SECOURS INTERNATIONAL DE CARITAS CATHOLICA. (BEL) – CONCERN WORLDWIDE. (IRL) – COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA) –CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD) – COMITATO DI COORDINAMENTO DELLE ORGANIZZAZIONI PER IL SERVIZIO VOLONTARIO (ITA) - CISP (COMITATO INTERNAZIONALE PER LO SVILUPPO DEI POPOLI (ITA). - CRIC (CENTRO REGIONALE D INTERVENTO PER LA COOPERAZIONE (ITA) - DANISH REFUGEE COUNCIL –DANISH COMMITTEE FOR AID TO AFGHAN REFUGEES - DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION. (DEU) –GOAL. (IRL) – HELPAGE INTERNATIONAL (UK); - FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE –INTERMON OXFAM. (E) –INTERSOS - ISLAMIC RELIEF - IOCC (INTERNATIONAL ORTHODOX CHRISTIAN CHARITIES); - INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE UK - INTERNATIONAL MEDICAL CORPS UK - MISSION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES RURALES. - MEDAIR UK (GBR) - MERCY CORPS SCOTLAND (GBR) –MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL) –MEDICOS SIN FRONTERAS. (E) – MEDECINS SANS FRONTIERES (F) – ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD) –MEDECINS DU MONDE - France - MISSION OST - NEDERLANDSE ORGANISATIE VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING – OXFAM (GB) – OXFAM (BE) – OCKENDEN INTERNATIONAL (GBR) - PREMIERE URGENCE (FR) - PIN - PEOPLE IN NEED CLOVEK V TÍSNI - SPOLECNOST PRI CESKÉ TELEVIZI. O.P.S. - PTM € FUNDACION PAZ Y TERCER MUNDO - SAVE THE CHILDREN (NLD) – THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR) – SOLIDARITES. (FR) –TEARFUND (GBR) –TERRE DES HOMMES - CHE – TRIANGLE GÉNÉRATION HUMANITAIRE. (FR) –UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION –UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME - UNICEF – UNITED NATIONS - WORLD FOOD PROGRAMME –UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST\_ - VETERINAIRES SANS FRONTIERES - BELGIQUE - DIERENARTSEN ZONDER GRENZEN - BELGIUM - WORLD VISION ( UK) – WORLD VISION. (DEU) - PAHO - UNITED NATIONS - PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION - STICHTING ZOA-VLUCHTELINGENZORG\*ZOAREFUGEE CARE

## 7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm)

## 8 – Impact budgétaire Article 23 02 02

	EC (EUR)
Crédits disponibles initiaux pour 2007	217.760.000
Budgets supplémentaires	2.462.101
Transferts	
Crédits totaux disponibles	220.222.101
Total exécuté à ce jour (01/01/2007)	135.000.000
Solde disponible	85.222.101
Montant total de la décision	85.222.101

### Calendrier des paiements

2007	2008	2009
EUR 45.000.000	EUR 24.000.000	EUR 16.222.101
45.000.000 EUR	24.000.000 EUR	16.222.101 EUR

## 9. QUESTIONS DE GESTION

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisés des Etats-membres et par les organisations de la croix rouge sur base d'un contrat cadre de partenariat (CCP) et par les agences des Nations unies sur base de l'accord cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérées sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tant que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.